



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 9 septembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet de **la réforme du cycle inférieur de l'enseignement général**.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, la différenciation pédagogique est appliquée d'une manière formelle au niveau de l'enseignement secondaire général en enseignant les langues et les mathématiques sous forme de cours de base et de cours avancés. L'élève est ainsi soutenu dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés et encouragé à progresser dans celles où il a des talents. Il appartient aux établissements scolaires dans le cadre de leur autonomie scolaire de mettre en œuvre cette réforme. En effet, si l'hétérogénéité du groupe n'est pas excessive, ils peuvent se limiter à une différenciation dite « interne » de leurs niveaux. En cas de disparités trop importantes, une différenciation dite « externe » s'impose. Des cours séparés sont dès lors proposés aux élèves en fonction de leur niveau. La réforme a apporté aussi des changements au niveau de la progression des élèves en visant à limiter le redoublement et à miser sur une orientation mieux ciblée.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. De quelle manière la différenciation pédagogique au sein du cycle inférieur de l'enseignement général a-t-elle été mise en œuvre au niveau national par les différents établissements scolaires ?
2. Quelles ont été les incidences de cette réforme sur les besoins en personnel dans les lycées de l'enseignement secondaire général? Comment le Ministre y a-t-il répondu ?
3. Peut-on déjà dresser un premier bilan de la réforme en ce qui concerne l'orientation et le redoublement des élèves ?
4. Est-il prévu d'évaluer la réforme du cycle inférieur de l'enseignement général d'une manière systématique ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Djuna Bernard**  
Députée